

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20201015-16-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	41	41 + 4 pouvoirs

Date de convocation 09 octobre 2020
--

L'an deux mille vingt, le quinze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire à la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **TROGRIC LAURENT**, président.

Présents : **Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, William GRAFF, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, François ROUGIEUX, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.**

Représentés : **Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Aurélie MACAIGNE par Pascal BARTOSIK, Patrick MEDART par Odile BEGORRE-MAIRE.**

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance

Objet : Représentation du Bassin de Pompey dans l'Entente Intercommunale pour la prise en charge du service public de production d'eau potable des puits de Loisy

N° de délibération : 16

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
41	45	45	0	0	0

Rapporteur : M. JULIEN

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Seille et Moselle (SIESM) et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey coopèrent conjointement autour de la gestion unifiée de la production d'eau potable des quatre puits du site de Loisy dans l'objectif de répondre aux enjeux techniques (quantitatifs et qualitatifs) qui s'imposent pour leur exploitation.

Les deux établissements se sont ainsi engagés dans un processus conventionnel aux fins d'exercer la mission de service public de production et de fourniture en gros de l'eau potable dans un cadre partenarial fondé sur une mutualisation des moyens, au sens de l'article L.5221- 1 du code général des collectivités territoriales, avec la constitution d'une Entente Intercommunale.

Les décisions de l'Entente deviennent exécutoires qu'après avoir été ratifiées par délibérations du Bassin de Pompey et du Conseil syndical du SIESM.

Les questions relatives à l'Entente Intercommunale sont débattues dans une conférence où le Bassin de Pompey et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Seille et Moselle (SIESM) sont représentés à parité par une commission spéciale de six membres élus, désignés par chaque organe délibérant en son sein. Les fonctions des membres de la conférence expirent avec celles de l'Assemblée qui les a élus.

A ce titre, il convient de désigner les trois représentants de notre assemblée au sein de cette Entente Intercommunale.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DESIGNE les trois élus représentants de la Communauté de Communes amenés à siéger au sein de la conférence de l'Entente Intercommunale :

- M. Pierre JULIEN
- M. Denis MACHADO
- M. Denis GODEFROY

Fait et délibéré les jours, mois et
an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent TROGRIC